

PREFECTURE DE LA GIRONDE

**ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE
SUR LE SITE DE LESQUEBLANQUE
en date du 16 Octobre 2013**

Commune de Saint Aubin du Médoc

Motivation de la décision

La prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le site de lande humide de Lesqueblanque est motivée notamment au regard de l'enjeu que représente la station d'Azuré de la Sanguisorbe présente sur ce site de 27,70 ha situé sur le territoire de la commune de Saint Aubin de Médoc. Il s'agit de l'unique station girondine connue à ce jour de cette espèce de papillon du genre *Maculinea*, papillon au cycle biologique particulièrement original : ponte sur une plante spécifique – la Sanguisorbe officinale – dont les larves sont ensuite recueillies au sol puis élevées dans la fourmilière par une espèce unique de fourmis du genre *Myrmica*.

L'Azuré de la Sanguisorbe fait l'objet, au niveau national, avec 3 autres espèces de *Maculinea* d'un plan national d'action : il s'agit d'espèces considérées comme menacées car très vulnérables aux modifications de leurs habitats. L'Azuré de la Sanguisorbe est ainsi classé sur la liste rouge des espèces menacées, statut « vulnérable » au niveau européen et « en danger » au niveau français.

Fait à Bordeaux, le **28 OCT. 2013**

Le Chef de service



Sylvie LEMONNIER